

Spécial budget 2024

Date de parution: Avril 2024

Le mot du Maire

Chers habitants bonjour,

Le printemps est là, tous à nos binettes pour entretenir nos trottoirs et fleurir nos maisons. Cette année pour le concours des maisons fleuries, une fiche d'inscription sera distribuée dans vos boîtes aux lettres. Comme tous les ans dans ce bulletin nous vous présentons le budget, celui-ci a été voté lors du conseil municipal du 9 avril. Sa préparation fut très laborieuse. Nous avons dû faire des choix, sachant que nous donnons la priorité à la santé. Peut-être une bonne surprise dans le prochain bulletin. Je remercie l'État, la Région, le Département et la Communauté de Communes de la Forêt pour leurs aides financières sans lesquelles nous ne pourrions avoir autant de projets. Quelques opérations de voirie et autres prévues cette année ont été repoussées de quelques mois. Concernant les travaux, la salle associative rue Fleurie est en cours d'achèvement avec une réception prévue début juin. L'appel d'offres pour le futur cabinet de kinésithérapie rue de Beaumont est terminé. Le chantier va pouvoir commencer début mai et devrait se terminer au plus tard en janvier 2025. L'aménagement des places débutera en septembre pour deux années. Comme vous avez pu le constater, notre grand séquoia n'est plus. Le diagnostic réalisé par un expert en octobre 2023 était sans appel et l'abattage devenait obligatoire pour la sécurité de tous. Nous devons nous habituer à vivre sans lui. Je vais vous quitter sur ces quelques lignes et vous laisser parcourir les pages écrites par les membres de la commission communication.

Votre Maire,
Christian LEGENDRE

Budget 2024 - une année riche de projets :

Cette année, le référentiel de calcul et de présentation du budget change pour les communes de moins de 3500 habitants. En langage comptable, le référentiel passe de M14 à M57. Pas de changement majeur de mode de calcul du budget primitif, mais quelques nouveautés simplificatrices.

Mr le Maire, les adjoints et Aline Branchu, secrétaire de Mairie en charge du budget, ont suivi une journée de formation aux nouveaux principes budgétaires organisée par l'AML (Association des Maires du Loiret) à Châteauneuf-sur-Loire. L'occasion de poser toutes les questions utiles pour comprendre ce nouveau M57.

Le budget 2024 de la commune étant à nouveau très ambitieux, des choix d'investissements ont dû être faits pour concentrer les efforts financiers sur le nécessaire et l'indispensable. La formation reçue a été utile.



Vue depuis un drone du support de la croix de Notre Dame d'Asnières

Cérémonie du 8 Mai 2024:

La cérémonie commémorative du 79ème anniversaire de la victoire 1945 aura lieu mercredi 8 mai 2024. Son déroulement est le suivant :

09h45 - Rassemblement Place du 11 Novembre.

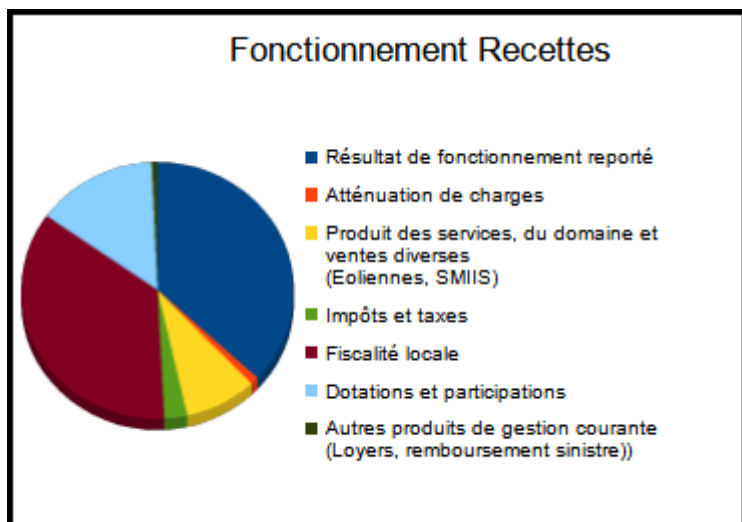
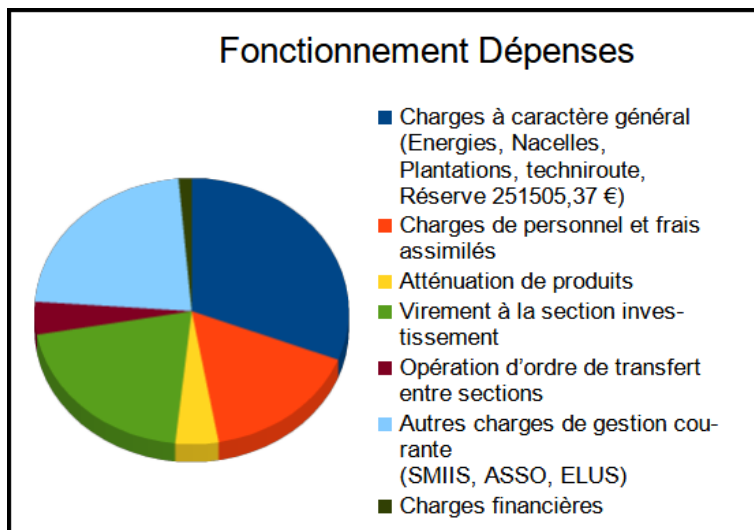
10h00 - Cérémonie au monument aux morts (dépôt de gerbes, message des anciens combattants et secrétaire d'état, minute de silence, Marseillaise)

10h30 - Rafrâichissements et distribution de petits pains sous le préau de l'école élémentaire



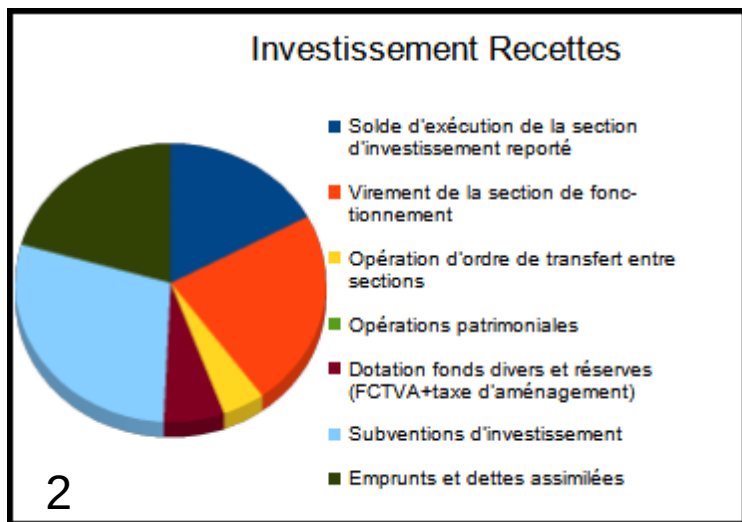
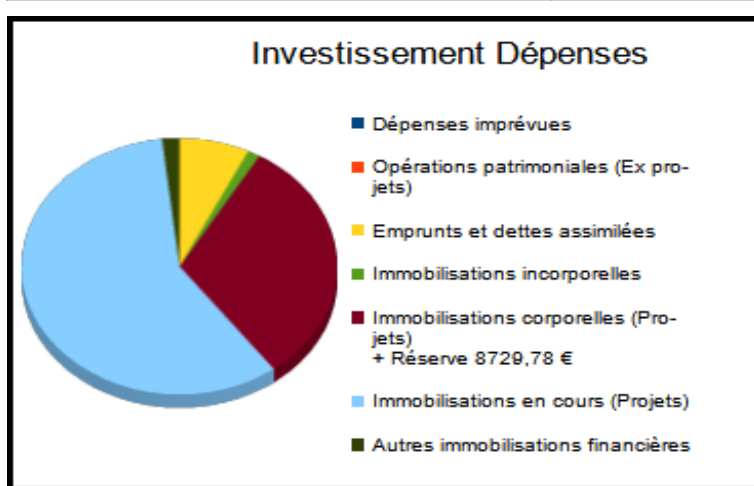
Le Budget communal 2024 :

Fonctionnement Dépenses	2024
Charges à caractère général (Energies, Nacelles, Plantations, techniroute, Réserve 251505,37 €)	453 305,37
Charges de personnel et frais assimilés	238 600,00
Atténuation de produits	65 000,00
Virement à la section investissement	300 000,00
Opération d'ordre de transfert entre sections	58 088,00
Autres charges de gestion courante (SMIIS, ASSO, ELUS)	329 979,50
Charges financières	19 644,42
Total	1 464 617,29



Fonctionnement Recettes	2024
Résultat de fonctionnement reporté	540 607,29
Atténuation de charges	15 000,00
Produit des services, du domaine et ventes diverses (Eoliennes, SMIIS)	125 160,00
Impôts et taxes	40 000,00
Fiscalité locale	522 563,00
Dotations et participations	211 187,00
Autres produits de gestion courante (Loyers, remboursement sinistre))	10 100,00
Total	1 464 617,29

Investissement Dépenses	2024
Dépenses imprévues	0,00
Opérations patrimoniales (Ex projets)	0,00
Emprunts et dettes assimilées	94 187,30
Immobilisations incorporelles	16 700,70
Immobilisations corporelles (Projets) + Réserve 8729,78 €	411 731,07
Immobilisations en cours (Projets)	766 387,62
Autres immobilisations financières	23 200,00
Total	1 312 206,69



Investissement Recettes	2024
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	224 859,56
Virement de la section de fonctionnement	300 000,00
Opération d'ordre de transfert entre sections	58 088,00
Opérations patrimoniales	0,00
Dotation fonds divers et réserves (FCTVA+taxe d'aménagement)	82 523,13
Subventions d'investissement	376 736,00
Emprunts et dettes assimilées	270 000,00
Total	1 312 206,69

La croix de Notre Dame d'Aschères touchée par la tempête :

Après la tempête



La croix retenue par les câbles du paratonnerre

Dans l'histoire, la croix et le coq ont déjà connu de nombreux incidents, en témoigne un extrait du bulletin paroissial publié par le curé Languille en juin 1904. Ce dernier expose que durant le XIX^{ème} siècle « La croix de fer qui surmonte le clocher mesure encore trois mètres.[.,] La croix a été renversée, par la violence du vent, en 1841. C'est Joseph Videau (couvreur) qui l'a remontée. En 1886, le clocher ayant été recouvert au sud et à l'ouest, on a redescendu la croix, qui fut remise, tant soit peu raccourcie.

L'an 1837, un coq neuf ayant été mis à la place du vieux, on descendit aussi la croix et on la remonta.

Le même coq, en 1886, descendu ainsi que la croix fut redoré et remplacé par un jeune Videau.»

Revenons en 2024. Le 2 janvier de cette année, des vents à plus de 100km/h soufflent sur la commune.

Vers 16h30, la croix casse et est retenue par le câble du paratonnerre. Le coq, quant à lui tombe dans la rue Gauthier et est récupéré par un habitant. Le paratonnerre, lui, tombe dans une gouttière de l'église.

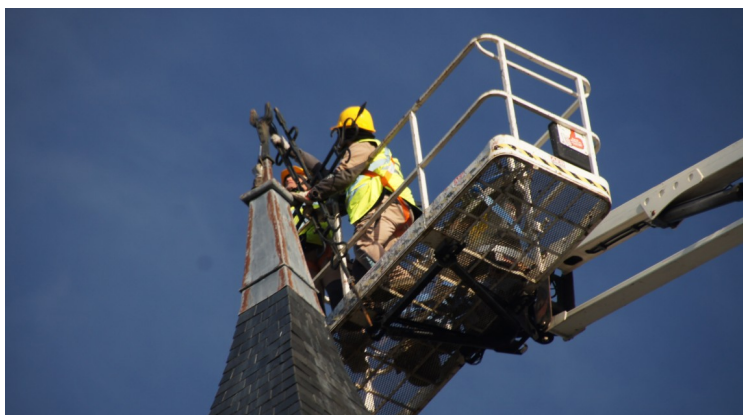
Le lendemain, la Mairie contacte la gendarmerie pour signaler que la croix de l'église menaçait de tomber.

Les gendarmes et les pompiers sont alors intervenus pour mettre en place un dispositif de sécurité autour de l'édifice.

Par précaution, la gendarmerie a demandé aux occupants de deux maisons d'évacuer leur habitation.



Le coq après une chute de 35 m



Les employés municipaux Didier et Cédric au travail dans la nacelle à 35 m de haut

La croix étant à 35 mètres et les pompiers n'ayant pas d'échelle suffisamment haute, Mr le Maire a loué une nacelle de 40m à une entreprise de Saint Jean de la Ruelle. Profitant d'une météo plus clémente, nos deux agents communaux, après plusieurs tentatives, ont réussi à redescendre la croix.

Peu de temps après, le toit de l'église a été survolé par un drone, pour repérer les éventuels dégâts sur la toiture, la tige manquante du paratonnerre (qui a été retrouvée dans une gouttière) et pour prendre des clichés et une vidéo.

L'architecte des bâtiments de France et un ferronnier se sont rencontrés pour discuter de la meilleure façon de réparer la croix et de la réinstaller tout en préservant son authenticité.

Il va falloir descendre la partie restante de la croix pour que le ferronnier puisse travailler dessus et rassembler le tout avant que cette dernière retrouve sa place initiale.



La pointe du paratonnerre qui heureusement est restée dans la gouttière



Le mat cassé de la croix qu'il faut maintenant démonter

Le coq a repris forme et couleur



Des devis sont en cours pour les travaux de démontage, remise en état et remontage de l'ensemble. Pour ce faire, il faudra utiliser une nacelle encore plus imposante que celle utilisée jusqu'ici, ce qui a une conséquence sur les coûts. Affaire à suivre....

Notre séquoia, la fin d'un symbole :

Comme expliqué lors du bulletin municipal de septembre 2023, le séquoia était malade et l'Agence de l'Arbre de Trainou avait préconisé son abattage pour éviter qu'il ne tombe sur la route, sur l'église ou sur une maison. Étant donné sa hauteur de 29 mètres, la plus grande prudence était obligatoire.



La fin du séquoia, élagué et tronçonné. Le comptage de ses stries de croissance permet d'évaluer son âge à un peu plus de 100 ans.



Le 13 mars dernier, l'entreprise « Tony Nature » est venue abattre notre arbre.

Après élagage, il fut coupé en tronçons et envoyé en scierie pour débiter des planches. Celles-ci pourraient servir à faire des bancs pour la commune ou d'autres réalisations.

Avec beaucoup d'émotion, plusieurs villageois ont assisté aux derniers instants de l'arbre. Il était reconnu entre tous dans la région et sa proximité avec le clocher de l'église Notre Dame en faisait la signature paysagère d'Aschères-le-Marché.

Chiens errants :

Tout chien se promenant sans maître est considéré comme un chien errant. Le propriétaire doit prendre toutes les mesures nécessaires pour ne pas laisser son animal circuler sans surveillance sur la voie publique sous peine de voir celui-ci finir à la fourrière. Comme tout animal sorti de son environnement habituel, un chien peut devenir dangereux et causer de graves blessures, et ce, quelle que soit sa race. Certaines races classifiées dangereuses sont soumises à une législation particulière que nous vous rappellerons dans la prochaine édition de ce journal. En cas de constat de chien errant, contactez la mairie et/ou la gendarmerie afin de le signaler.



Un projet d'habitat ? Pensez au CAUE

Un service gratuit pour tous les habitants du Loiret.

Le CAUE du Loiret, ou Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, conseille gratuitement les particuliers du département dans leurs projets d'habitat.

Construire ou rénover son habitat représente souvent le projet d'une vie. Pour prendre le temps de réfléchir en toute sérénité à vos idées, vous pouvez rencontrer en amont du projet un conseiller en architecture du CAUE. Ce service est gratuit et vous permet d'échanger avec un professionnel, dans leurs locaux ou en distanciel.

À noter : la mission de conseil du CAUE exclut la maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire le suivi technique et la conduite opérationnelle de vos travaux.

Pour prendre rendez-vous, il suffit de remplir le formulaire en ligne, sur le site <https://caue45.fr/>

Le CAUE met aussi à votre disposition ses ressources pour vous accompagner dans vos projets : le site internet et ses ressources (dossiers thématiques, actualités...), les fiches conseils (« Agrandir sa maison », « Construire en zones inondables », « Valoriser les abords de sa maison » ...) et des conseils spécifiques pour les porteurs de projets touristiques.

Conseil aux particuliers
Un projet d'habitat ?
Extension, Construction neuve, Rénovation Transformation...
Rencontrez un conseiller en architecture du CAUE du Loiret, gratuitement
Rendez-vous sur www.caue45.fr
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Loiret | @CAUE du Loiret

Pour contacter le CAUE du Loiret :
36 quai du Châtelet 45000 Orléans
02 38 54 13 98 – contact@caue45.fr
<https://www.caue45.fr>
Facebook / LinkedIn / Instagram.



Dates de balayage pour 2024 :

La société VEOLIA, mandatée par la CCF, sera présente dans nos rues pour en effectuer le balayage aux dates suivantes : **03/05/2024, 25/07/2024, 02/09/2024, 08/11/2024.** Merci de le noter sur vos agendas afin de lui faciliter l'accès aux zones concernées le jour J.